

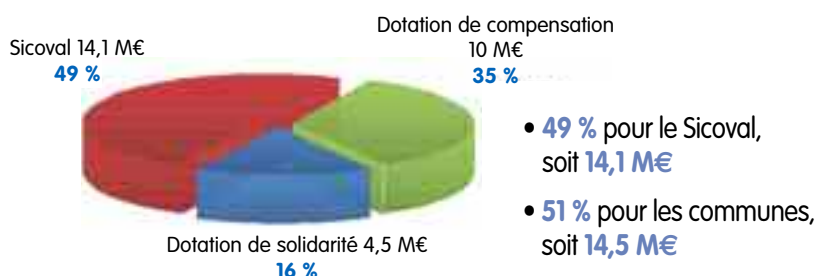


# Le budget 2010

## Les principales recettes 2010

|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produit de la fiscalité</b> 28,6 M€                                                                             |
| <b>Services aux communes et aux entreprises</b> 8,3 M€                                                             |
| <b>Redevance et produits Déchets</b> 8,1 M€                                                                        |
| <b>Redevance et produits Eau potable</b> 8 M€                                                                      |
| <b>Emprunts</b> 7,9 M€                                                                                             |
| <b>Redevance et produits Assainissement</b> 5,9 M€                                                                 |
| <b>Subventions d'équipements</b> 4,3 M€                                                                            |
| <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b> 3,7 M€                                                                   |
| <b>Subventions et participations de fonctionnement</b> 3 M€                                                        |
| <b>Ventes de terrains et convention de délégation de service public pour le réseau très haut débit Cléo</b> 0,4 M€ |
| <b>Équipements intercommunaux</b> 0,4 M€                                                                           |

## Répartition du produit de la fiscalité en 2010 : 28,6 %



En 2010, les communes ont bénéficié, de la part de la Communauté d'Agglomération, d'un reversement exceptionnel du produit de la fiscalité de 500 000 €. 3,5 M€ de travaux d'aménagement ont été réalisés sur des opérations économiques et d'habitat, et le centre de l'Astel (subventionné à hauteur de 3,4 M€ par le Conseil Général) a ouvert. L'année 2010 a aussi été marquée par la concertation des habitants et des élus du territoire dans le cadre de l'élaboration du troisième Agenda 21 à l'horizon 2030, par le lancement du Plan Climat Energie Territorial, l'adoption du nouveau Programme Local de l'Habitat...

## 2010, une année de transition en matière fiscale

Suite à la décision du gouvernement de supprimer la Taxe Professionnelle (TP), un dispositif de remplacement a été mis en place. En 2010, le Sicoval n'a pas perçu directement de fiscalité en provenance des entreprises. C'est l'Etat qui a encaissé le produit de la nouvelle Cotisation Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

**L'Etat a reversé au Sicoval une compensation relais** calculée à partir des bases de TP 2010 multipliées par le taux de TP 2009. Le taux voté en 2010 (20,74 %) s'applique uniquement sur les bases de la CFE (25 % de la base), ce qui s'est traduit par une progression du produit fiscal inférieure de 941 000 € à ce qu'elle aurait été sous le régime de la TP.

A cette compensation relais viennent s'ajouter les traditionnelles compensations de l'Etat (compensation part salaire, compensation France télécom,...) dont le dynamisme est quasi nul.

### 51 % du produit de la fiscalité reversés aux communes

Le produit fiscal est partagé entre les communes et le Sicoval en tenant compte de plusieurs paramètres :

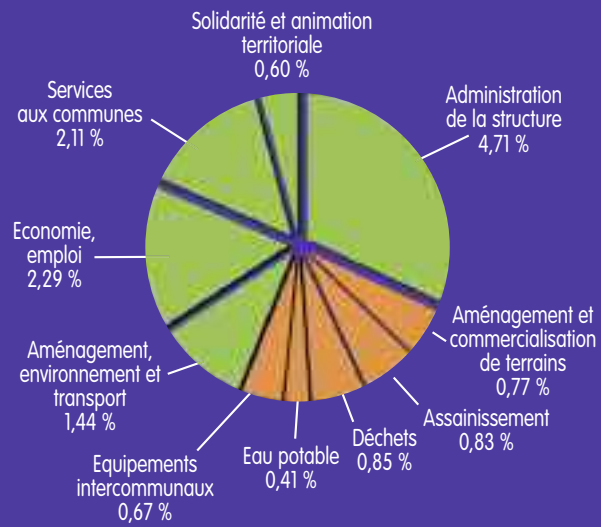
- Chaque commune reçoit une **dotation de compensation** qui correspond à la Taxe Professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son entrée au Sicoval.
- Le produit restant, appelé croissance, est partagé entre le Sicoval et ses communes :
  - Une part est reversée aux communes, c'est la **dotation de solidarité**.
  - Une part est conservée par le Sicoval pour le financement d'actions communautaires.

En 2011, le Sicoval va percevoir le nouveau panier fiscal prévu par le législateur, composé pour 1/3 par la fiscalité sur les ménages (essentiellement par le biais de la taxe d'habitation) et pour 2/3 par la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE...) (lire page 7).



# Répartition des frais de personnel par action

■ 24% couverts par des budgets autofinancés



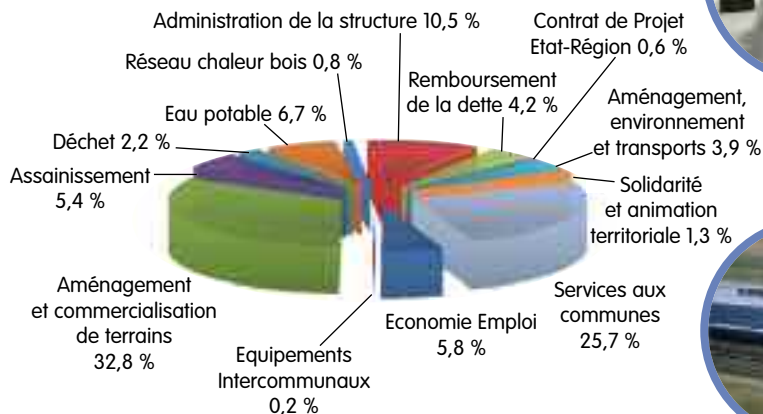
## Les principales dépenses 2010

- Investissements 21,2 M€
- Actions de fonctionnement\* 15,1 M€
- Reversement aux communes du produit de la fiscalité 14,5 M€
- Déchets 7,9 M€
- Eau potable 6 M€
- Administration de la structure\*\* 5,3 M€
- Assainissement 5 M€
- Equipements intercommunaux 1,1 M€

\***Actions de fonctionnement** : dépenses de fonctionnement pour les services aux communes, l'économie et l'emploi, l'aménagement de l'espace, l'environnement et les transports, les solidarités et l'animation territoriale.

\*\***Administration de la structure** : frais qui permettent le fonctionnement quotidien des instances de réflexion, d'études et de décision du Sicoval.

## Les dépenses d'investissement



## Perspectives

# 2011

31,6 millions d'euros (M€) d'investissements sont prévus en 2011, dont :

- **Economie : plus de 10,33 M€** (rénovation du centre de congrès Diagora, travaux de requalification des parcs d'activités, achats de terrains pour des opérations à vocation économique...)
- **Habitat : plus de 9,6 M€** (aides à la pierre, aménagement et réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage, acquisitions foncières pour des opérations d'habitat, aménagement du réseau chaleur bois de la résidence En Turet à Ayguesvives...)
- **Assainissement - Eau potable : 5 M€ de travaux** (Assainissement : aménagement de 4 stations d'épuration ; extension, entretien et réhabilitation des réseaux... - Eau potable : entretien et réhabilitation des réseaux ; réhabilitation d'un réservoir...)
- **Transports : plus de 926 000 €** (participation à la construction du 1<sup>er</sup> tronçon de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, aménagement d'un parking de covoiturage à proximité Montgiscard, soutien à la construction de pistes cyclables...)

Enfin, **plusieurs projets cadres** seront adoptés en 2011 : nouvel Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, Charte de développement économique...